Notes

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **99 (2004)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Notes – Pages 594 à 597

1 AY, Aa94, p. 265, 25.08.1798: *Il a été délibéré que l'on adresseroit une pétition à la Chambre administrative pour lui représenter que la balustrade fermant extérieurement la cour du château étoit totalement détruite, et les murs formant l'enceinte des anciens fossés en partie dégradés, ce qui occasionnerait des frais assez conséquents pour les rétablir: et cet établissement étant tout à fait inutile, on demanderoit la permission de faire enlever aux frais de la ville les restes de ces balustrades et de ces murets pour agrandir la place publique;* ibid., p. 311, 05.11.1798: *Lecture d'une lettre de la Chambre administrative qui annonce la cession que le directoire exécutif fait à la commune d'Yverdon des fossés, soit terrain autour du château joignant la Place. En conséquence, l'on a chargé les maisonneurs de faire enlever les murets qui environnent ce terrein et d'y faire paver aussitôt que l'acte de cession aura été stipulé.*

2 Dans cette partie de notre étude, on pourrait se permettre d'utiliser le terme de «donjon» pour désigner la grande tour, puisque, durant la période considérée, le mot apparaît dans cette acception, bien que, hors de la littérature, il ne soit pas très fréquent au début du XXe siècle encore. Les archives yverdonnoises de cette époque ne rapportent encore que le terme de «grande tour».

3 AY, Ab4, pp. 85-86, 26.02.1806: *Il a été délibéré... 6) que vu la démolition de la demi-lune qui existait du côté d'orient du mur d'enceinte de la grande tour séparant le jardin, ce mur devenant inutile et formant d'ailleurs un biais relativement à la situation du château, l'on pourrait achever sa démolition et les matériaux être employés à la construction du bâtiment des prisons; enfin comme le bûcher existant entre l'Hôtel de ville et le château, ne peut être transporté utilement derrière le lac, selon qu'on y avait pensé l'année dernière, il a été décidé qu'il sera placé à la grande-cour du château, du côté de la rivière, où il deviendra très utile dans tous les cas à ce bâtiment.*

4 AY, Agl-3, p. 322, 14.02.1804: lettre de la Municipalité à Pestalozzi.

5 Cette somme globale se décompose comme suit: le château avec la tour-porte de la Plaine, 13000.–; l'ancien grenier, 7650.–; les écuries, 3220.–; le terrain du pré du château, 21000.–. La partie située derrière les maisons de la rue du Four sera mise en parcelles et proposée à leurs propriétaires. On remarquera la relative faiblesse du prix demandé pour le château en comparaison de celui de l'important terrain au sud de la ville. On était conscient du peu de valeur marchande de cet objet qui allait réclamer de gros frais d'entretien.

6 AY, Ab3, p. 242, 08.1804.

7 MERIAN-GIRARD 1810, p. 8. STADLER 1993, t. 2, p. 282.

8 AY, Y2, Inscription chronologique insérée dans le parapet du pont de la Plaine, 24.09.1814.

9 AY, Agl-4, 15.06.1819: lettre de la Municipalité à Pestalozzi.

10 CHAVANNES 1853: *Le vaste château aux quatre tours rondes, bâti par les ducs de Zähringen, était déjà trop habité, trop envahi par des élèves de nation et âge divers. Les fondements d'une tour de Babel se posaient hélas dans ce bâtiment d'un aspect imposant et sévère, tandis qu'à l'intérieur tout était riant et prospère. Pestalozzi faisait les plus beaux rêves...* Sur l'attribution du château aux Zähringen, voir supra, p. 573.

11 AY, Pz2: *Demande pour la Municipalité d'Yverdon contre monsieur Henry Pestalozzi domicilié à sa campagne de Neuhof en Argovie,* p. 4.

12 RAEMY 2001.

13 GUIMPS 1882, p. 333: *Les élèves y jouissaient d'une grande liberté; les deux portes du château restaient ouvertes toute la journée et sans concierge; on pouvait sortir et rentrer à toute heure, comme dans l'habitation d'une simple famille, et les enfants n'en abusaient guère...* Bien sûr la perspective a changé: ce ne sont pas les gens d'Yverdon qu'on veut empêcher d'entrer, mais plutôt les pensionnaires qu'il s'agit de garder à l'intérieur!

14 GUIMPS 1882, p. 335. Ou encore ce témoignage, pas très précis d'ailleurs, puisqu'il ne s'agissait pas de la grande tour mais de l'ancienne tour des Gardes, HERISSON 1886, p. 29: *Pestalozzi habitait ou plutôt se retirait dans la tour principale, baignée par le Buron.*

15 AY, Ab3, pp. 270-271, 22.09.1804.

16 AY, Ab34, p. 476, 22.05.1889.

17 AY, Ba151, p. 33, 05.07.1806: *Au citoyen Benoit, pour fourniture du balcon en fer de la rampe du château pesant 474,5 livres à 6,5 bz. la livre, 309 £ 14 s. 6 d.;* 29.07: *à Claude-François Dubret, pour être venu de Jougne dans le but de faire un marché pour l'établissement de la rampe en fer du château, 4 £; à François Petitpierre pour avoir passé en vernis noir la balustre de la rampe du château, 8 £.*

Pages 597 à 598

18 AY, Ab3, pp. 270-271, 22.09.1804: *L'autre à l'angle de la tour des Juifs du côté de la façade orientale de l'hôtel de ville, elles auront chacune 6,5 pieds* [1,90 m] *de largeur sur 8* [2,34 m] *d'hauteur. En réalité, elles sont encore plus grandes.*

19 Si l'on insiste sur l'aménagement de la cave de Pestalozzi, c'est parce qu'il fournit deux indices importants relatifs aux aménagements bernois voire médiévaux de l'édifice, à savoir qu'il n'y a pas eu de mur de refend allant de l'angle ouest de la cour en direction de la courtine sud, ce que l'exploration archéologique a confirmé en 1994-1995 (CHRISTE-PEDRUCCI, 1995). AY, Ab3, p. 245, août 1804: *Eté décidé qu'on remettra au citoyen Pestalozzi comme dépendance de son appartement la cave du château du côté de midi, que l'inspecteur des bâtiments a été chargé de faire ranger, en la séparant des autres par la construction d'un mur du côté d'occident, en pratiquant une entrée qui a déjà eu existé du côté d'orient, et en rétablissant une ancienne communication par la cour intermédiaire du château, au moyen d'une rampe qui subsiste encore à l'angle septentrional et occidental de dite cave. Et par la suite l'on verra le parti à tirer pour le public des autres caves, ainsi que des greniers et autres emplacements du château, dont le citoyen Pestalozzi n'a pas besoin pour son institut.* À vrai dire, ces travaux n'ont pas été effectués, car Pestalozzi reçoit finalement la cave située dans la moitié sud de l'aile occidentale [013+014]. Ce changement a été dicté par l'implantation des nouvelles portes. Dans le premier cas, celle contre la tour des Juifs aurait fait double emploi avec celle de 1780.

20 AY, Ab6, p. 349, 22.01.1813.

21 AY, Pz2, n° 30, 24 janvier 1821; n°s 31 et 35, janvier 1821; n° 40, 9 avril 1821; n° 42 et n° 43, avril 1821; AY, Ac8, pp.152-154, 4 nov 1826.

22 GUIMPS 1882, p. 333: *M. Krusi... remplissait à l'institut les fonctions de domestique de confiance; c'était lui qui soignait la cave, qui montait le vin pour les repas, etc... Les mets, bons et sains par leur nature, sinon par leur apprêt, étaient d'une abondance excessive, et les repas nombreux, selon les exigences des estomacs allemands.*

23 AY, Pz2, 24.01.1821: *1er aperçu à l'inspection du 24 janv. 1821,* [suite aux réparations demandées par P]: *corridor: des deux faces du nord et occident jusqu'à la fenêtre sur le jardin à recarronner.*

24 Ce dessin, réalisé par un enfant, est peu précis dans le détail. Mais le fait d'avoir relevé ces hauteurs différentes suffit dans le cas particulier: les baies n'avaient pas encore été «descendues» par les Bernois. Ce qui confirme notre analyse des documents de cette période, qui n'en indiquent pas la transformation. C'est d'ailleurs le meneau de celle du nord que l'on désire enlever en 1821, et que le devis désigne du nom de «quille»: AY, Pz2, n° 35, 01.1821: n° 7 [115-6], *une fenêtre et enlever la quille au milieu, 40 £.*

25 AY, Ab3, pp. 433-434, 31.05.1805: [La Municipalité se rend au château et examine] *un emplacement dans lequel l'on proposait de pratiquer un escalier au 1er étage à l'angle méridional vers la tour des Juifs, pour communiquer aux deux greniers du 2e étage, qu'on veut disposer en dortoirs, La Municipalité a trouvé la construction d'un escalier dans cette partie tout à fait commode et utile à ce bâtiment et a décidé qu'il serait établi en pierre;* AY, Ba150, p. 30, 27.07.1805: *Au Maître carrier Michoud, pour 211 pieds 8 pouces, pierre de Chavannes, pour les escaliers de la montée intérieure du 1er au 2e étage,105 £.*

26 AY, Ac8, pp. 15-16, 28.06.1820: *À la chambre des armoiries, où le fourneau a aussi été enlevé et détruit, Mr Pestalozzi désirerait qu'elle fût réunie au vestibule attenant, en enlevant le mur de séparation qu'il faudrait transporter dans la même ligne que celui du passage du côté d'occident, qui serait ainsi continué jusqu'à la fenêtre vers le midi: il faudrait pour cela défaire le carronnage dudit vestibule et le remplacer par un plancher élevé d'environ 1,5 pied* [0,44 m] *de plus qu'il n'est présentement, afin que le tout fût au même niveau; ce qui nécessiterait vraisemblablement le rétablissement du plancher même de la chambre: l'enlèvement probable des grandes traverses soutenant les poutres de ces deux pièces; l'établissement de portes, etc. Ces deux pièces réunies seraient d'environ 55 pieds* [16,12 m] *de largeur sur 28* [8,20 m] *de profondeur. Le susdit passage serait recarronné dans toute son étendue de midy au nord, et le centre garni en dalles soit pierres plattes de Chavannes, pour mieux résister à l'usure* (cette demande a été refusée). On cite en entier ce texte car il est important, c'est lui qui confirme qu'il n'y a eu aucune pièce aménagée dans la partie occidentale de l'aile sud, là où on a cru voir la chambre neuve de 1686 (cf. p. 580, n. 119 et p. 471).

27 *Lettres* 1816, pp. 73-75.

Pages 598 à 601

28 En 1825, l'équipement de cette chambre à lessive avait failli être vendu par un associé de Pestalozzi. La ville peut récupérer son bien de justesse: AY, Ac1, n° 52, 23.04.1825: [Préavis de la Municipalité au Conseil communal]: *Le sieur Schmidt qui arrive à Yverdon pour régler les affaires de Mr Pestalozzi dit-on, mais en fait pour spolier le château, il en avait vendu les crémalières et démuré la chaudière à lissive, étant au marché pour la vendre, Monsieur le syndic* [François Correvon de Martines] *et Mr le maisonneur, en étant instruits, le firent appeler chez Mr le juge de Paix, et là il dit qu'il avait cru ces objets appartenir à Mr Pestalozzi.*

29 AY, Ab3, p. 365, 23.02.1805.

30 AY, Ab5, p. 241, 02.06.1809 [La Municipalité a décidé]: *1) au vestibule sur la cour servant jadis d'arsenal, enlever le mur qui le sépare d'avec les 2 petites prisons attenantes pour en faire une seule pièce, en y ouvrant un grand jour de fenêtre du côté de la Plaine, correspondant au fenestrage de l'étage supérieur, en y établissant une porte d'entrée ordinaire par la cour en place de la grande porte à 2 battants qui s'y trouve;* AY, Ba154, p. 30, 09.10.1809: *Landry, sa note d'ouvrages à l'emplacement du grand vestibule, soit ancien arsenal du 1er étage pour le réduire en appartement, 23 £;* ibid., 14.10.1809: *Au maître menuisier Engel, pour l'établissement de la porte en bois dur dudit appartement, 23 £.*

31 *Lettres* 1816, p. 65. Alphonse est l'un des enfants d'un Français très ouvert aux idées novatrices de Pestalozzi, Marc-Antoine Jullien, qui sera plus tard l'initiateur de la célèbre *Revue encyclopédique* publiée sous la Restauration, de 1819 à 1835.

32 BURDET 1971, p. 535. JACOB 1977. L'extrait de la lettre de Blockmann a été publié en seconde main par cet auteur. Jacqueline Cornaz-Besson en a fait une traduction française (CORNAZ-BESSON 1977, p. 61).

33 *Lettres* 1816, p. 75.

34 GUIMPS 1874, p. 333.

35 GUIMPS 1882, p. 340: *Aujourd'hui* [30 juin 1809], *quarantième anniversaire du mariage du Père Pestalozzi. Belle fête, discours de Niederer; on a chanté de belles chansons; la salle était ornée de guirlandes. Grand souper de 300 personnes dans cinq chambres. Puis bal ouvert par M. et Mme Pestalozzi qui exécutèrent ensemble une danse à l'ancienne mode.*

36 L'analyse dendrochronologique de la structure charpentée qui supporte l'escalier donne les dates de 1727 et «aux environs de 1809» (LRD91/R2763), p. 2; EGGENBERGER-RAEMY 1992, p. 33. Le détail de cet aménagement est consigné dans le registre de la Commission de la bâtisse (AY, Ac7, p. 154, 25.02.1809). Le charpentier Rapit, le menuisier Kraihenbuhl et l'entrepreneur Landry réalisent les travaux.

37 AY, Ab3, pp. 433-434, 31.05.1805: [La Municipalité se rend au château et décide...] *1) d'aplanir la banquette existante dans le grenier du côté de la place... 3) de faire plafonner le plancher en ayant soin de faire auparavant contrebander les poutres à raison de la distance où elles se trouvent les unes des autres. 4) d'élever un galandage en carrons de plat pour séparer ce grenier de l'ancienne chambre à resserrer y contiguë...*

38 AY, Ab3, pp. 433-434, 07.06.1805: *L'inspecteur des bâtiments ayant présenté un plan pour les jours de fenêtres qu'on veut ouvrir à la fasçade du 2e étage du château du côté de la Place. La Municipalité a adopté de pratiquer six jours de fenêtre au lieu d'attiques comme on l'avait décidé il y a 4 jours, de la hauteur de 7,5 pieds* [2,19 m] *et de la même largeur qu'elles le sont intérieurement au 1er étage. L'on y formera aussi 3 faux-jours de fenêtre pour symétriser avec l'étage.* Les autorités témoignent ici de leur souci d'harmoniser le second étage avec les fenêtres du premier. La réalisation n'est finalement pas allée si loin: les encadrements aveugles n'ont pas été exécutés et seulement six jours ont été créés: un dans l'ancienne chambre à débarras [210-1], quatre dans le dortoir proprement dit et un dans le vestibule attenant au sud, où débouche le nouvel escalier [120-1]. Pour l'analyse archéologique de la grande salle 215 au-dessus de l'*aula*, voir RAEMY-KELLENBERGER-SAROTT 2003.

39 AY, Ab4, p. 34, 14.12.1805: *L'on a examiné le plan que l'inspecteur des bâtiments a fait présenter pour les réparations que nécessite l'établissement d'un dortoir dans la fasçade méridionale du second étage du château: comme la saison actuelle n'est pas propre à ces ouvrages, l'on a ordonné pour le coup, que l'ouverture des trois grands jours de fenêtre du côté de la campagne qui doivent éclairer cet appartement, et celui pour la montée, en recommandant d'examiner si l'on ne pourrait pas porter les privés extérieurement à la fasçade, afin de dégager l'appartement des exhalaisons insalubres qu'ils procurent.* AY, Ab4, pp. 85-86, 26.02.1806: *Il a été délibéré ...1) que la fenêtre qui par résolution du 14 décembre dernier doit être pratiquée au 2e étage de la fasçade méridionale au château pour éclairer la nouvelle montée, sera seulement de 3,5 pieds de largeur* [1,02 m] *sur 7 pieds* [2,05 m] *d'hauteur, ce qui fera 1/2 pied* [0.15m] *de largeur de moins qu'aux autres jours du dortoir de cette fasçade, avec lesquels elle ne doit pas symétriser, vu son rapprochement de la tour.*

Pages 601 à 603

40 AY, Ab4, p. 347, 17.09.1807: *Sur les observations de la commission de la bâtisse, l'on a décidé de percer deux grands jours de fenêtres au dortoir de la fasçade du château donnant sur la Plaine, de 4,5 pieds* [1,32 m] *de largeur sur 9* [2,64 m] *et symétrisant avec les jours du 1er étage: au lieu des 3 jours plus petits qui avaient été décidés le 17 juillet dernier, lesquels n'auraient donné aucune régularité à cette fasçade.* AY, Ba152, p. 33, 06.09.1807: *Au maître maçon Landry, sa note pour la construction du galandage au dortoir de 2e étage du côté de la Plaine, 71 £ 6 bz. 5 r.;* id., 04.10.1807: *Au même pour avoir ouvert 3 grands jours de fenêtre à la fasçade du côté de la Plaine au 2e étage 76 £ 3 bz.; 20 oct, au même pour la suite de cet ouvrage, maçonner les meurtrières, 79 £ 8 bz. 5 r.; au même pour 165 pieds de taille jaune, employés à la construction des 3 grands jours de fenêtre au 2e étage du côté de la Plaine, 99 £; 1er nov, au même, sa partie en maçonnerie au susdit dortoir, 71 £; 15 nov, au même, pour les platrissages et blanchissages audit appartement, 16 £ 6 bz.* On a ici encore la preuve que la baie à meneau de 1570 existait encore. En effet, l'une des fenêtres du dortoir a été alignée sur elle. Plus tard, en 1903, Francis Isoz la déplacera vers le sud pour pouvoir en ouvrir une seconde à proximité. L'autre a adopté l'axe de la seule fenêtre préexistante, celle de 1727, avec probablement un encadrement rectangulaire. Formant un ensemble plutôt disparate, les deux fenêtres du premier étage n'ont pu servir de modèle à Landry, qui a adopté librement le linteau à arc surbaissé.

41 STADLER 1993, t. 2, p. 275.

42 AY, Pz2, n° 30, 04.1821: *Pour le grand dortoir donnant sur la Plaine dont la destination avait été fixée par la Municipalité suivant son délibéré du 7 juillet 1807, il faudrait: un fourneau pour une des chambres, au lieu d'un en fer qui appartient à M. Pestalozzi.*

43 AY, Ab9, p. 298, 02.02.1821: *Les frais très considérables faits l'année dernière en diverses réparations et notamment en poëles, qui eussent duré encore plusieurs générations, si au lieu d'en abuser l'on n'eût fait qu'en user, témoins ces mêmes poëles faits il y a un an qui déjà portent l'empreinte de la dégradation...*

44 *Lettres* 1816, p. 87.

45 AY, Ba154, p. 29, 09.03.1809.

46 Ce plancher est installé environ 1 m en dessus de celui du Moyen Âge, situé à la hauteur du chemin de ronde. Ce décalage est exactement le même entre le niveau correspondant de la tour nord, inchangé depuis le Moyen Âge, et le plafond du cabinet [210-1] de l'appartement Pestalozzi.

47 AY, Ab8, p. 99, 01.06.1816: [La Municipalité consent aux réparations suivantes] *1) à repiquer, remboucher, plancher, plafonner et reblanchir les murs du 3e étage de la tour des gardes, pour un cabinet de travail.*

48 GUIMPS 1874, p. 371: *Un jour dans la chambre de Mme Krusi, marchant de long en large, distrait, préoccupé, agité selon son habitude, il avait saisi une broche à tricoter, il s'en grattait le fond de l'oreille. Il vint se heurter si violemment contre le grand poële en molasse, que la broche pénétra dans l'intérieur de la tête...*

49 EGGENBERGER-RAEMY 1990, pp. 55 et 78; ibid. 1992, p. 32, n° VIII/6, VIII/8; VIII/10, avec datation dendrochronologique par le laboratoire romand de Moudon (LRD7/ R1964).

50 Pour ces transformations du secteur d'entrée voir EGGENBERGER-RAEMY 1990, pp. 71-80, n° VIII/1 à VIII/16; ibid., 1992, pp. 31-32. AY, Ac7, p. 164, 12.02.1810: *La Commission de la bâtisse... a décidé: que l'on ouvrira deux jours de fenêtre pour la chambre qui sera faite dans l'emplacement de celle d'arrêt, lesquelles fenêtres correspondront, pour la hauteur et les dimensions, aux 2 fenêtres pratiquées dernièrement dans la même fasçade vis à vis le grand grenier. Il sera placé au-dessus de ces deux fenêtres, deux ouvertures en œil de bœuf, pour éclairer l'attique qui existera sur cette nouvelle chambre... Et du côté de la Plaine, l'on descendra la fenêtre qui s'y trouve pour symétriser avec les autres nouvelles de cette fasçade.* Voir encore AY, Ac7, p. 164, 12.02.1810; ibid., p. 181, 09.03.1811; AY, R16; AY, Ba155, p. 27, 31.03.1810; AY, Ba156, p. 76, 15.06.1811.

51 AY, Ac7, p. 257, 25.07.1818.

52 AY, Ab8, p. 99, 01.06.1816: [La Municipalité consent aux réparations suivantes] *L'étage supérieur de la tour des Juifs, avec le fenestrage nécessaire pour un cabinet de minéralogie et de plantes.*
53 AY, Ab9, p. 261, 01.12.1820.
54 Cf. supra, p. 597.
55 AY, Ab8, p. 173, 11.10.1816: *Il a été décidé sur la demande de M. Pestalozzi que l'on fera enlever par les charpentiers de ville, la partie restante des longues traverses en sapin existantes sur le galetaz du château, du côté du nord qui ne font que gêner le passage pour les chambres à resserer.*
56 Il faut relever que cette description pourrait être celle de n'importe quel château médiéval.
57 JULLIEN 1812, p. 9.
58 Lettre de Stephan-Ludwig Roth, enseignant de latin, du 4 mai 1819, citée par CORNAZ-BESSON 1977, p. 67.
59 Voir le *Prospectus de l'institut d'éducation d'Yverdun*, 1er décembre 1814: *Cet institut d'éducation existe à Yverdun depuis 10 ans. Il est placé dans l'ancien château. Le local est sain, bien aéré, vaste et commode.* Document publié dans JULLIEN 1812, p. 10.
60 GUIMPS 1874, p. 481.
61 VULLIEMIN 1871, p. 23: *On commençait par diriger notre promenade vers une vallée resserrée des environs d'Yverdon, celle où coule le Buron. On nous la faisait contempler dans son ensemble et dans ses détails, jusqu'à ce que nous en eussions l'intuition juste et complète. Alors on nous invitait à faire chacun notre provision d'une argile qui reposait en couches dans un des flancs du vallon, et nous en remplissions de grands paniers que nous avions apportés pour cet usage. De retour au château, on nous partageait de longues tables et nous laissait, chacun sur la part qui lui en était échue, reproduire en relief le vallon dont nous venions de faire l'étude.* JULLIEN 1812, p. 73: *À présent je m'en vais te faire la description de l'anniversaire de M. Pestalozzi; je m'en vais commencer par la description de notre classe. La classe représentait la campagne...*
62 Et diffusé par une carte postale en 1914. Je remercie Denis Weidmann, archéologue cantonal, de m'avoir signalé cette image. Des renseignements plus précis autour de ce transparent m'ont été communiqués par Mesdames Jacqueline Cornaz et Françoise Waridel, du Centre de documentation et de recherches Pestalozzi d'Yverdon. Voir notamment DEJUNG 1972, p. 396.
63 Sur le mouvement néogothique dans nos régions, voir BISSEGGER 1985. Voir également GRANDJEAN 1983, en particulier, pp. 4-7, le chapitre très intéressant «Des châteaux gothiques» traitant de la destinée des châteaux médiévaux de l'ancien Pays de Vaud et de la façon dont ils étaient perçus entre 1775 et 1825 en gros, avec le moment charnière de la Révolution vaudoise.
64 SCHNYDER VON WARTENSEE 1897.
65 GIRARD 1812, p. 6.
66 VULLIEMIN 1871, p. 23. On tiendra compte de toute la culture historique acquise par cet auteur au moment où il écrit, ce qui rend son propos moins innocent.
67 MERIAN-GIRARD 1810, p. 6.
68 AY, Ab8, p. 99, 01.06.1816: *L'institut ayant adressé une plainte sur la conduite scandaleuse que les nommés Barbezat, Chritelet et Grezet ont tenue dimanche passé pendant le service divin envers la tombe de Madame Pestalozzi, qu'ils ont insultée, de propos, et dévoyée de fait: la Municipalité vu la gravité du cas a résolu de le transmettre au juge de paix pour y faire droit. Et il sera inséré sur la feuille d'avis la défense formelle à toute personne de s'introduire sur ce fonds sans l'autorisation de l'institut, ainsi que sur toute autre possession du territoire, sur lesquelles on n'a pas droit de passage.* AY, Ab8, p. 207, 20.12.1816: *Les jeunes Louis fils d'Henri Barbezat, Louis fils de Frederic Schmoker, Samuel, fils de Jean Besseau et Jean, fils d'Abraham Louis Besseau, ayant été dénoncés par Monsieur Pestalozzi, pour s'être permis de s'introduire dimanche dernier dans le jardin du château, où ils ont tenté d'endommager les établissements faits pour la récréation des pensionnaires, qu'ils ont ensuite insultés et assaillis, puis ont fini par lancer une pierre qui a brisé des vitres au château et a failli blesser quelqu'un, surquoi ils ont été ... condamnés les 3 derniers à être enfermés jusqu'à ce soir dans une chambre forte de l'hôpital, nourris au pain et à l'eau, et quant à Barbezat qui s'est le plus mal conduit et qui a jeté la pierre, il subira une réclusion de 8 jours.* Ces méfaits auraient peut-être été fomentés par un seul meneur, le dénommé Barbezat, dont les mauvaises intentions à l'encontre de Pestalozzi ne seraient que purement personnelles.

69 CORNAZ-BESSON 1977, p. 77.
70 En 1819, la ville a en effet dépensé plus de 20000 francs en travaux d'aménagement au château (AY, AgI/4, p. 323, copie de lettre de la Municipalité adressée à Pestalozzi le 15.06.1819). Pour cette même période 1804-1820, la comptabilité de la ville montre que les dépenses pour le collège n'ont globalement pas excédé 8000 francs.
71 AY, Ba194, p. 53, compte ville 1849: le salaire annuel des maîtresses des écoles primaires va de 500.– pour la mieux payée à 300.– pour une «sous-maîtresse».
72 AY, Ab5, p. 288, 13.10.1809: *La Commission de la bâtisse a été autorisée à faire pratiquer une ouverture au plain-pied de la grande tour du château, pour faire avec cet emplacement l'essai d'une glacière, et si l'on croit qu'il ne puisse convenir, on en tirera parti pour quelqu'autre chose;* AY, Ac7, p. 160, 24.11.1809: *L'on a chargé le citoyen Landry de former l'ouverture ordonnée ci-dessus à la grande tour, au même endroit où M. Pestalozzi avait déjà entrepris entre les portes du petit jardin d'orient et celle du grand jardin du midy. Et lorsqu'on connaîtra le niveau du sol de cette tour, l'on ordonnera la suite des ouvrages pour la glacière projetée.* AY, Ac7, p. 164, 16.01.1810; AY, Ba155, p. 27, 16.01.1810; AY, Ac7, p. 164, 12.02.1810. Même problème rencontré par Georges Kasser, qui a déduit que la galerie extérieure de l'aile sud était médiévale parce que le linteau de la porte d'accès portait les armes du châtelain Vaucher de Dizy (qui sont plutôt celles du bailli Franz Güder). Cet élément permet de dater la taille de la pierre (*ante quem*), pas davantage (KASSER 1966).
73 AY, Ba180, p. 81, 1834. Les travaux ont coûté 975 francs.
74 AY, Ah4, 06.08.1835: rapport du docteur Olloz à la Municipalité. AY, Ad2, n° 86, 1836: Réponse de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion de 1835, point 10: *Glacière. La reconstruction de la glacière a été souhaitée par les médecins; celle qui existait était défectueuse, la glace ne s'y conserverait que s'il s'agissait de la rétablir dans le même local et de l'isoler des murs de la tour autant que possible; la Municipalité n'a pas hésité à adhérer à la demande qui lui en a été faite en sentant quelle en était l'importance, tant sous le rapport de son utilité dans une foule de maladies que sous celui de l'agrément.*
75 AY, Ab16, p. 509, 13.04.1838.
76 AY, Ba153, p. 33, 25.12.1808: *Au ferblantier Trosset pour une cappe en 82 feuilles de fer blanc à 7 bz., mises en haut de la grande tour, 57 £ 4 bz., et pour façon de la cigogne en rosette, qui a été posée, 32 £; en tout 89 £ 4 bz.;* ibid., p. 46, 29.12.1808: *À Benoit, marchand de fer, son compte de fournitures diverses, comprenant aussi le fer rosette et plomb pour la girouette de grande tour, 404 £;* AY, Ab5, p. 159, 30.12.1808: *L'on a accordé au couvreur de ville Besseau, au charpentier de ville Kaiser, et au messeillier Perillard, pour avoir posé ces jours derniers, la cigogne qui sert à l'indication des vents sur la grande tour du château, à chacun la gratification de 10 £.*
77 AY, Ba179, p. 65, 23.11.1834: *Aux frères Trachsel, artistes, pour avoir rappondu de 12 pieds la chaîne du paratonnerre de la tour, 3 £.* Les Trachsel sont des funambules; on avait souvent recours à eux pour des travaux périlleux à une époque où les camions à nacelles n'existaient pas encore. Bien plus tard, en 1979 à l'occasion des fêtes culturelles du *castrum*, un autre funambule, Michel Brachet, se lancera à l'assaut de la grande tour, sur un câble partant de la rue de la Plaine, pour aboutir à l'une des fenêtres du couronnement. Actuellement, à l'occasion des fréquentes tempêtes qui affectent notre climat en ce début de 3e millénaire, les réparations ponctuelles aux toitures sont confiées à un couvreur-alpiniste, M. Robert Rochat.
78 AY, Ab24, p. 290, 09.09.1867: *Quelques personnes ayant témoigné le désir que la cigogne qui dominait la grande tour du château y fût replacée, la Municipalité a adhéré à ce désir.* AY, Ba212, pp. 75-77, 23.11.1867: *Jules Landry, pour réparations exécutées au sommet du toit de la grande tour, remplacé diverses pièces de charpente, consolidé la cigogne, garnitures en fer blanc, ouvrages du couvreur, etc., fr. 546.40.*
79 AY, Rapport de la Commission de gestion au Conseil Communal pour 1897.
80 AY, Ba61, p. 23, 04.08.1709: *Aux maîtres Humbert-Droz et Moyse Huguenin, à conte de leur tasche de la tour de l'horloge, 200 fl.;* ibid., p. 24, 31.08: *Au Sr Humbert-Droz, toujours à conte de son tasche de la tour de l'horloge, 200 fl.* Sur l'activité des ces artisans neuchâtelois en leur pays, voir COURVOISIER 1955, 1963, 1968, *passim*.
81 La cloche est signée puisqu'elle porte l'inscription «Fay par moi Gedeon Guillebert, bourgeois de Neuchâtel». Elle arbore en outre les armes de

Pages 609 à 611

la ville d'Yverdon, formées de trois vagues surmontées du «Y» d'Yverdon, le tout encadré par un médaillon ovale de lauriers tressés et surmontant le millésime 1710.

82 AY, Ad4, 1855.

83 AY, Ad5, n° 40, 28.11.1868: rapport de la Municipalité au Conseil Communal.

84 AY, Ad9, n° 95, 15.04.1892: rapport de la Municipalité au Conseil Communal pour 1891.

85 AY, Ad8, n° 68, 20.11.1890: préavis municipal au Conseil communal.

86 AY, Ac50, p. 14, 18.11.1891: *À titre d'essai Mr Gaulis devra éclairer le cadran du clocheton du château.* AY, Ac50, p. 46, 23.03.1892: *Mr l'ingénieur Gaulis et la section se transportent au château, cette dernière soumet au premier certaines défectuosités dans l'installation pour l'éclairage du cadran.*

87 Voir la plaquette éditée lors du transfert de la Bibliothèque dans les bâtiments de l'ancienne poste en 1986 (*Bibliothèque publique d'Yverdon, ses errances, son arrivée*, s. l., s. d.). Il convient de préciser que la Bibliothèque ne s'est pas trouvée au château dès 1763; en 1897, elle n'a pas été au collège de la place d'Armes non plus, mais directement dans les combles du nouveau casino. Sur l'aménagement de la bibliothèque, voir AY, Ab11, p. 280, 20.08.1825; Ac8, p. 209, 16.05.1829; Ab13, p. 491, 24.07.1829; Ac8, pp. 225-226, 10.03.1830; AY, Ab14, p. 114, 24.05.1830; AY, Ac8, pp. 227-228, 10.04.1830; ibid., pp. 227-228, 17.04.1830; Ba175, p. 159, 1830; Ac9, p. 8, 21.05.1832.

88 AY, Ab20, p. 59, 02.04.1852. Selon le plan de Landry de 1864 (fig. 22), ce poêle devait mesurer à la base au moins 2,50 m sur plus d'un mètre de profondeur, d'après la position des colonnes placées pour le soutenir à l'étage inférieur.

89 Cette inscription est faite, ou seulement rafraîchie, en 1842 par un instituteur des écoles. AY, Ba187, pp. 82-84, 30.01.1842: *À Mr Trachsel instituteur, pour la peinture en lettres d'or d'une inscription sur la porte de la bibliothèque publique.*

90 Curieux destin que celui de ces deux colonnes. Il n'est pas impossible que le curé Roulin, parfaitement au courant de l'histoire de sa communauté et en place à Yverdon depuis le début des années 1930, ait agi en toute connaissance de cause. AY, Ah3, 27.01.1832; Ab4, p. 439, 10.02.1832; AY, Ac9, p. 9, 21.05.1832; AY, Ba177, p. 74, 22.06.1832; AY, Ab58, p. 334, 26.07.1935. Aimables communications de MM. Pierre Landolt (†), qui se souvient du démontage mouvementé de ces colonnes puisque l'une d'elles a brisé la jambe d'un des ouvriers, et de Jacques de Raemy, ancien membre du Conseil de la paroisse catholique, qui a participé à la restauration de l'église en 1964. Sur l'histoire de la communauté catholique d'Yverdon, voir les recherches de l'ancien curé Marcel Roulin, de Jacques de Raemy, et l'excellente étude sur l'histoire architecturale de l'église catholique par BISSEGGER 1992 et 1993.

91 AY, Ab16, p. 465, 19.01.1838; AY, Ab16, p. 475, 09.02.1838; AY, Ac9, pp. 127-128, 10.08.1839; AY, Ah5, 25.02.1841.

92 Par beau temps, les élèves des écoles pratiquaient la gymnastique sur une zone de sable aménagée contre le Canal oriental dans les jardins au sud du château; elle était entourée d'une barrière et fermée d'un portail (AY, Ba186, pp. 81-83, 16.05.1841: *Tetaz, pour avoir nivelé l'emplacement destiné aux exercices de gymnastique derrière le château, et y avoir conduit 42 chars de sable, fr. 5,75*; AY, Ba204, p. 82, 15.04.1859: *Serrurier Trosset, réparé le portail de la place de gymnastique*).

93 AY, Ac45, pp. 165-166, 25.03.1872: la Section de police propose à la Municipalité: *Transformation du bûcher actuel en un local couvert pour les leçons de gymnastique, en y joignant l'espace compris entre le magasin des inspecteurs et la grande tour de manière à avoir une ligne droite.* AY, Ac45, p. 185, 17.05.1873: *Procéder à la reconnaissance du bâtiment récemment construit au midi du château, par le charpentier Gindroz, et destiné aux exercices de gymnastique.*

94 AY, Ac43, pp.122-124, 20.03.1852, rapport de la Section de police à la Municipalité (suite de la citation): *On pourrait y substituer avec avantage le hangar qui est derrière le château et qui n'est actuellement que d'une utilité très secondaire*; ibid., p. 137, 06.08.1852: *La section a profité de cette occasion pour examiner la demande de Mr Nicat, maître de gymnastique, tendant à obtenir l'emplacement soit grange attenant au bûcher pour y donner ses leçons pendant l'hiver et les jours de mauvais temps: sur quoi la section ayant vu que ce local est très exigu, elle propose de le laisser pour être ajouté au bûcher qui a besoin d'être agrandi. Et comme Mr l'inspecteur des bâtiments se servirait dudit local pour y déposer divers objets, il faudrait mettre à sa disposition, en remplacement, une chambre à l'étage dans la tour dite des Juifs qui n'a besoin que d'être déblayée, et on pourra voir plus tard s'il ne conviendrait pas d'établir un couvert léger pour les exercices de gymnastique: en attendant, on fera accorder à la société le mât de cocagne qu'elle a demandé et charger Mr l'inspecteur des bâtiments de s'informer de ce qu'il coûterait.*

Pages 612 à 616

95 HELLER 1988, pp. 14 et 29. Cette valeur n'est manifestement pas respectée puisque la surface par élève évoluera de 0,75 à 0,90 m² dans les classes du château.

96 AY, Ad2, n° 79, 08.10.1835: rapport de la Commission du Conseil communal sur les propositions de la Municipalité relatives à des reconstructions pour l'instruction publique; Aa98, p. 281, 24.10.1835. Une recherche plus approfondie devrait être menée sur les membres de cette commission et le cadre politique général du moment. Ce Devos est-il bien le fabricant de cigares? Qui est Trachsel? Hélène Sève, dans son mémoire de licence consacré aux répercussions de la révolution de 1845, a raison d'opposer le clan libéral conservateur à celui des radicaux-progressistes; mais la réalité, hors des périodes de crises aiguës qui font naître des alliances de circonstance, paraît être plus nuancée: les intérêts et les motivations d'un Devos ne sont certainement pas les mêmes que ceux d'un Guimps. Beat de Weiss est un jeune avocat, fils du fameux général de Weiss, qui, à la tête des milices bernoises, avait tenté en 1798 de s'opposer à l'indépendance des Vaudois. C'est un esprit très progressiste, à l'origine du mouvement radical. Il est un fidèle ami d'Henri Druey. Il n'a malheureusement pas eu le temps de marquer de son empreinte la vie politique vaudoise, puisqu'il meurt en 1844 à l'âge de 40 ans. Son action dans la commission a certainement été déterminante (voir SEVE 1969. Voir aussi RAEMY-AUDERSET 1999, pp. 44-45).

97 AY, Ad2, n° 79, 08.10.1835: rapport de la Commission ... (id. note précédente).

98 ACV, KII, E42 et 43: Recensement industriel, 1832.

99 AY, Ac2, n° 88, 04.03.1836: *Résolution de la Municipalité* [qui soutient le projet grenier + fromagerie].

100 AY, Ac9, pp. 78-80, 24.02.1836.

101 AY, Ad2, n° 87, 24.03.1836: *Rapport de la Commission du Conseil communal pour l'examen des plans et devis des constructions à faire dans le château, ou dans le grenier et la fromagerie, pour les établissements d'instruction publique.* Cette nouvelle commission était composée du rapporteur Antoine Varnéry, avocat, longtemps président de la Commission scolaire, de l'avocat François Jayet, futur juge de district et juge de paix, de François Simond, futur syndic et futur grand-père de l'entrepreneur et érudit local John Landry, de Béat de Weiss, et du juge Perceret. La concurrence entre l'école publique et les institutions privées est toujours d'actualité.

102 AY, Ad2, n° 87, 24.03.1836.

103 On peut continuer ce jeu des transpositions. Le château, premier édifice de la ville, n'était jamais qu'à la base d'une hiérarchie étatique. Il servait souvent de tremplin à des destinées plus élevées pour le châtelain ou le bailli en place, tout comme l'école primaire et le collège qu'il a abrités ne sont que les portes d'accès aux hautes études.

104 De cette conversion à l'instruction publique, le château d'Yverdon n'est pas un exemple unique dans le canton puisque, au château de Rolle, la disposition géométrique régulière des corps de logis, organisés autour d'une cour intérieure, a induit la même affectation. Il en va de même à Payerne où le château baillival, qui a repris l'implantation des bâtiments de l'ancienne abbaye clunisienne autour d'un cloître, a incité les édiles à y installer leurs écoles. Les châteaux d'Aubonne et d'Avenches ont également vu une partie de leurs corps de logis convertis à l'usage des écoles. On y reviendra (cf. pp. 680-685).

105 L'évolution que suit Yverdon est en tout point conforme à celle que décrit l'excellent HELLER 1988: on y renvoie le lecteur.

106 Sur la notion de l'utile, voir p. 679.

107 AY, Ad7, n° 2, 24.08.1882.

108 AY, Ah9: lettre du 1er octobre 1869 de l'inspecteur du second arrondissement scolaire à la Municipalité. Les salles visitées étaient celles de l'école primaire des filles, placées dans l'aile nord de l'édifice.

109 AY, Ad3, n° 70, 17.03.1845: rapport de la Commission de gestion pour 1844.

110 Sur la construction du collège, voir RAEMY-AUDERSET 1999, pp. 39-

Pages 616 à 623

40 et 219-221. En dernier lieu: DELACHAUX-NEUENSCHWANDER FEIHL-RAEMY 2001.

111 AY, Ad9, n° 121, 11.11.1893: rapport de la Municipalité au Conseil communal au sujet de la construction d'un bâtiment scolaire.

112 Voir, pour les dispositions générales, la description donnée par le document déjà cité plus haut: AY, Ad2, n° 87, 24.03.1836: *Rapport de la Commission du Conseil communal.*

113 La cuisine a été créée à ce moment-là pour remplacer celle de l'aile ouest [115-5], qui est dès lors supprimée.

114 À l'origine, cette salle de dessin et de géométrie descriptive était prévue au rez-de-chaussée (voir fig. 911: plan ACV, AMH, B3420, signé Francis Landry du 10 janvier 1838). Elle a été placée à l'étage selon le plan du même Landry (fig. 912) de novembre 1838 (ACV, AMH, B3423), indiquant les dispositions nouvelles de tout ce niveau de l'aile sud qui a subsisté jusqu'aux restaurations de Pierre Margot.

115 AY, Ab16, pp. 463-464, 12.01.1838.

116 AY, Ab16, p. 498, 23-03.1838: *La chambre appelée de la chapelle destinée à devenir une classe n'étant pas suffisamment éclairée à cet effet... y pratiquer une nouvelle fenêtre à la façade orientale près de la tour.* AY, Ab16, p. 505, 06.04.1838: *L'on a autorisé à faire rehausser les fenêtres de la façade orientale du château, au 1er étage, destiné aux écoles primaires, qui sont décidément trop petites, pour donner le jour nécessaire;* AY, Ba183, p. 89, 02.12.1838: *À Mr Landry, entrepreneur, pour solde de ses ouvrages pour évaser des embrasures de fenêtre, établissement des classes, fourni la taille pour 7 fenêtres neuves du côté de la rivière, idem pour le péristyle... 420.–;* AY, Ab16, p. 515, 27.04.1838.

117 AY, Ba183, p. 86, 03.06.1838: *Au menuisier Henri Rapit, pour avoir fait à la classe de Mr Guex 3 fenêtres en chêne, soubassement autour de la chambre, devant d'armoire, tablars, etc, 145.–.*

118 AY, Registre de la Commission des écoles, 31.03.1836 (document non coté).

119 AY, Ac9, pp. 96-97, 19.06.1837: *La commission chargée d'examiner les plans de Mr Fraisse... propose... que la séparation entre les chambres a et b devait être portée à l'angle du trumeau du côté de a afin d'égaliser un peu la contenance de ces deux pièces, il n'en coûtera rien de plus puisque la séparation existante se recule de quelques pieds d'après le plan.*

120 AY, Ab17, p. 381, 02.09.1841.

121 AY, Ah5, 13.03.1841; AY, Ab17, p. 318, 19.03.1841; AY, Ba186, p. 82, 06.06.1841: *Landry, établissement d'un cabinet pour les objets de physique, d'une grande forme de fenêtre, un grand réchaud à trois trous, une pierre à eau en marbre..., 319.–; 18 juillet, au concierge Degex, pour avoir fait un rideau de fenêtre, un chevalet pour une planche noire, 7 tablars avec montants, pour le laboratoire de chimie.*

122 AY, Ab17, p. 381, 02.09.1841. AY, Ab17, pp. 401-402, 15.10.1841; AY, Ab17, p. 418, 10.12.1841; AY, Ba186, p. 83, 12.12.1841.

123 AY, Ah5, 18.11.1842. AY, Ba187, pp. 82-84, 11.12.1842: *Au menuisier Grandjean, pour avoir fait une porte, etc., 20.80.; au charpentier Cochand, pour avoir fait un escalier, etc., 27.–.*

124 AY, Ac44, p. 77, 01.05.1857. AY, Ba202, pp. 86-87, 01.11.1857; id, 29.11.1857.

125 AY, Ab22, p. 149, 06.07.1860: *Sur le rapport de la Commission rurale, on autorise le changement proposé par Mr Vallotton à la grande salle du château, qui sera divisée en deux conformément à un devis de Mr Jules Landry à fr. 314.–;* p. 159, 03.08.1860. AY, Ba205, pp. 82-83, 08.12.1860: *À Mr Samuel Millet, pour un fourneau avec 74 livres de tuyau pour la grande salle 78.30;* ibid., 29.12: *À Mr Landry, pour avoir établi une cloison en briques pour diviser en deux la grande salle, fr. 314.–.* La salle en question n'est assurément pas [215-1 + 4]. Il aurait en effet été impossible de la subdiviser en deux classes indépendantes au moyen d'une seule cloison: il s'agit bien de la salle [215-2], qui possède encore deux portes sur le plan Oberhänsli (cf. fig. 917.2), de mêmem que, sur ce même plan, la réunion de [215-3] et [215-4].

126 Document déposé au Centre de documentation et de recherches Pestalozzi. Je remercie France Terrier de me l'avoir signalé.

127 Henry CORREVON, *Mémoires*, retraçant sa vie scolaire, de 1864 et 1870, ms déposé au Centre de documentation Pestalozzi à Yverdon.

128 LANDRY 1904, pp. 1-3.

129 AY, Agl, 9, p. 305, 15.12.1866.

130 AY, Ba212, pp. 75-77, 05.07.1867. AY, Ab24, pp. 258-259, 12.07.1867: *Ajourné... des stores pour les nouvelles salles primaires des filles.*

131 AY, Ad4, n° 229, 23.03.1866.

Pages 624 à 628

132 AY, Ab31, p. 105, 02.11.1881; AY, Ba226, pp. 79-80, 1881.

133 AY, Ad5, n° 148, 21.08.1871: [rapport de la commission *ad hoc* du Conseil communal] *La Municipalité ne nous a pas proposé de canceler l'escalier intérieur, il a paru à votre Commission qu'il serait avantageux de le couvrir par une poutraison en laissant subsister le toit qui le couvre actuellement, la cour intérieure y gagnera, surtout les jours de pluie l'espace intérieur de cette cour sera presque doublé.*

134 AY, Ad3, n° 166, 16.02.1853: rapport de la Commission des écoles pour 1852-53. Dans son rapport, la Commission revendique un lieu plus spacieux pour les récréations des filles. Elle n'obtiendra gain de cause qu'en 1866, lorsqu'on attribuera aux garçons les anciennes lices orientales (AY, Ad4, n° 229, 23.03.1866).

135 AY, Ab26, p. 123, 03.10.1871.

136 LANDRY 1942.

137 AY, Ad5, n° 147, 07.08.1871; AY, Ad5, n° 147, 07.08.1871: proposition de la Municipalité au Conseil communal pour adopter le plan définitif des installations au château pour loger deux nouvelles classes primaires. *Il s'agissait d'abord de trouver un local convenable pour une nouvelle classe primaire de filles, pouvant contenir 60 enfants. Nous avons trouvé avantageux de mettre cette classe au premier étage et de prendre à cet effet le local d'une des deux classes d'ouvrages; qui monterait alors au 2e pour occuper la salle d'ouvrages non utilisée depuis qu'une maîtresse d'école a remplacé la 3e maîtresse d'ouvrage. Nous avons choisi la salle de Mlle Vulliemin, désirant depuis longtemps déjà agrandir cette salle en lui incorporant le cabinet à deux fenêtres, qui lui servait de dépendance et qui restait le plus souvent inutilisé: il fallait pour arriver à ce résultat démolir le gros mur de séparation entre la salle et ce cabinet. Notre architecte ne pouvant nous garantir la possibilité de cette démolition avant d'avoir constaté avec certitude par le commencement des travaux et l'enlèvement des boiseries l'état réel de ce mur, nous l'avons chargé d'agir pendant les vacances des classes primaires. Après avoir trouvé le gros mur en bon état jusqu'au faîte, ce qui nous permettait de le démolir en partie avec sécurité et sans compromettre la solidité du bâtiment et de sa toiture, nous avons décidé d'achever les travaux sans interruption pour profiter du moment favorable, et nous pouvons vous annoncer qu'ils sont aujourd'hui terminés et que nous nous applaudissons de les avoir entrepris. Nous avons ainsi gagné sans grands frais une vaste salle de classe avec trois fenêtres et deux fourneaux tout installés: ce sera la plus grande de nos classes et 60 élèves pourront s'y asseoir avec facilité.*

138 AY, Ab26, p. 118, 22.09.1871: *Faire élargir les fenêtres de la salle d'ouvrages de Mlle Vulliemin;* AY, Ba216, pp. 84-85, 00.00.1871: *À Mr Jules Landry, pour établissement de 2 fenêtres à la face nord, fourni mortier, carrons, pierre de Neuchâtel, barreaux menuiserie, fermente, etc, fr. 376.10.*

139 AY, Qa2, 24.11.1875: lettre de Louis Rochat à la commission des écoles demandant la création d'un local pour l'enseignement des sciences naturelles; AY, Qa2, 06.03.1876; AY, Ba221, pp. 91-93, 11.10.1876.

140 AY, Ba222, p. 91-93, 03.10.1877.

141 AY, Ab33, p. 369, 17.12.1886; AY, Ac48, p. 71, 15.10.1886; AY, Ac48, p. 81, 12.11.1886; AY, Ab34, p. 2, 15.06.1887; ibid., p. 9, 29.06.1887; ibid., p. 11, 02.07.1887: *travaux à Auguste Petitpierre pour fr. 938.25;* ibid., p. 21, 20.07.1887.

142 AY, Qd3/15, rapport de la Commission des écoles pour 1885: *N'oublions pas de mentionner l'acquisition d'un pinacoscope de Gans, au moyen d'une souscription publique, de conférences et d'un don de fr. 150.– fait par la Municipalité. Cet appareil qui a déjà rendu de grands services pour l'enseignement des sciences physiques et naturelles pourra l'année prochaine nous l'espérons, être utilisé pour les leçons d'histoire et de géographie et permettra ainsi d'avoir recours plus fréquemment à la méthode intuitive dont l'excellence n'est plus à établir.*

143 HELLER-FORNET 1997, pp. 53-55.

144 AY, Ac47, pp. 3-8, 28.10.1882.

145 AY, Ad7, n° 9, 25.11.1882; AY, Ba227, p. 80, 31.12.1882; AY, Ad7, n° 9 et 10, 20.02.1883; AY, Ac47, pp. 3-8: *Le devis s'élève à fr. 6500.–; disons fr. 7000.– et fr. 1000.– de mobilier. Pour le 1er chiffre l'auteur du projet s'engage à s'exécuter d'une manière solide, propre et complète, à ses risques et périls. La 1ère salle à droite a une surface de 60,90 m². La seconde au fond a une surface de 67,00 m²... La hauteur dans le vide est de 3,50 m, supérieure ainsi de 0,10 m aux autres salles qui n'ont que 3,40 m... Or à 1,50 m² par élève, il y a place pour 85 à*

90 enfants et chacun aura à sa disposition un volume d'air de 5,25 m³; ils y seront donc pour le moins aussi bien que dans les salles actuelles où la surface par élève n'est que de 1,20 m² et le volume d'air de 3,50 à 4 m³ et même moins croyons-nous. Il nous a été difficile de vérifier exactement ces chiffres; AY, Ac47, pp. 47-48, 22.02.1883.

146 AY, Ab32, p. 28, 18.05.1883: *La soumission d'Alexandre Berney est acceptée pour fr. 4495.–;* AY, Ac47, pp. 27-28, 24.10.1883: *La commission préavise pour faire exécuter les 28 bancs de la seconde salle à Mr Berney sans concours, si le prix est acceptable, eu égard aux nombreuses difficultés imprévues qu'il a rencontrées dans la construction des deux salles à lui adjugées.*

147 Sur ces travaux, voir 2ᵉ partie, p. 471 et n. 155, pp. 476-477 et p. 495.

148 EGGENBERGER-RAEMY 1990, p. 97, nº 49.

149 AY, Ab35, p. 489, 04.10.1890. Le plan original d'Isoz est conservé dans le cartable «écoles» au service des bâtiments de la ville.

150 Le «collège» équivaut au lycée français.

151 AY, Ad9, nº 121, 11.11.1893: rapport de la Municipalité au Conseil communal au sujet de la construction d'un bâtiment scolaire.

152 Ibid., note 151.

153 AY, Ad12, nº 264, 27.06.1903: *Examiné la question des 3 classes à aménager dans les locaux occupés précédemment par la bibliothèque et le musée. Il faudra y percer 5 fenêtres et modifier la distribution des salles. Ces classes, situées à l'orient, seront les plus belles du château mais aussi les dernières qui pourront être créées dans notre vieil édifice...* AY, Ab44, p. 216, 03.06.1903

154 Cf. p. 300 et suivantes.

155 Si l'on se permet néanmoins de donner de nouvelles précisions ici, c'est que nous avons observé la base de la tour nord et la courtine orientale tout récemment, après la mise en page définitive de la première partie de cette étude. Notons encore qu'aucune observation quant aux conduits de latrines et à leur terminaison n'a pu être faite pour les tours orientale et occidentale. Dans cette dernière, on peut imaginer un dispositif analogue à celui de la tour nord, disparu lors de l'aménagement de la grande porte de cave dans la courtine occidentale.

156 AY, Ab5, p. 137, 19.11.1808: *Il a été décidé que l'on cancellera les privés du côté de la place, soit qu'elles font un mauvais effet, surtout si l'on suit le projet de placer à côté le bassin de la fontaine.*

157 AY, Ab4, p. 296, 27.04.1807: *Ayant été observé que les sacs des latrines de l'institut étaient ordinairement ouverts, et qu'on en répandait habituellement les matières sur le terrain par manière de culture, ce qui occasionne des exhalaisons méphitiques et très insalubres dans tout le quartier. Il a été délibéré qu'on signifierait au chef que cet usage est contraire aux règlements de Police, et qu'il était invité à veiller à ce que ces sacs soient toujours tenus fermés. Messieurs les maisonneurs étant chargés d'y faire ajouter ce qu'il peut manquer à cet établissement, pour que la chose soit exécutée;* AY, Agl-3, p. 412, 28.04.1807: *Monsieur! Déjà à réitérées fois et dernièrement encore, nous avons reçu des représentations de la part de nombre de particuliers de cette commune au sujet des arrosages que vos gens ont coutume de faire sur le terrain derrière le château avec des matières fécales tout récemment puisées de vos latrines; ce qui répand des exhalaisons méphitiques et très insalubres dans tout le quartier...*

158 Voir le relevé d'Otto Schmid (fig. 87), montant que la fenêtre a bien dû être utilisée comme porte dont le seuil aurait été situé env. 0,70 m plus bas que le sol surélevé du grenier.

159 AY, Ab5, p. 73, 08.07.1808: *Ayant été remarqué que le sac des latrines neuves du château du côté du jardin, ne tarderait pas à se dégrader en raison de la grande quantité des matières fluides qui y passent habituellement, et avec lesquelles dans cette saison des arrosages sur le terrain, infectes et très incommodes pour le voisinage: il a été délibéré que pour parer à ces inconvénients, l'on établira en place du receptacle qui existe, un puits perdu à quelques toises du sac, construit en quarré long et en murs secs recouverts en plateaux avec un pied de terre par dessus, avec une coulisse pour y amener les égouts depuis le sac des latrines, et afin qu'il ne séjourne pas une trop grande quantité des matières dans le sac des latrines, il sera recomblé jusqu'à 2 pieds* [0,59 m] *en dessous du niveau de la terre.*

160 AY, Ab17, p. 89, 26.07.1839.

161 AY, Ac43, pp. 122-124, 20.03.1852: [rapport de la Section de police à la Municipalité] *9) que les privés étant constamment sales à cause de l'obscurité qui y règne, il conviendrait d'ouvrir un œil de bœuf du côté de la place de gymnastique;* AY, Ba197, p. 91, 22.08.1852.

162 AY, Ba218, pp. 83-85, 27.07.1873.

163 AY, Ac44, pp. 23-24, 12.05.1856: *Les latrines sont toujours sales, surtout les lunettes, on urine dessus quoiqu'il y ait des pissoirs à côté. Il faudrait pouvoir surveiller les enfants, qui paraissent salir avec intention.*

164 AY, Ac45, p. 17, 29.04.1865: *Accompagné de l'architecte J. Landry pour examiner le projet de réparation des privés des écoles primaires des garçons. Décidé de proposer à la Municipalité l'adoption de ce projet qui consiste à daller tout ce local dès l'entrée de l'escalier en établissant une grille dans le centre par laquelle l'urine et les eaux de lavage s'écouleraient. Et pour le cas où le préavis ci-dessus serait accepté, on conserverait un siège à trou dans l'endroit où il existe actuellement et on revêtirait la partie inférieure des murs en ciment romain, en blanchissant et recrépissant le reste. Deux marches de l'escalier, entièrement usées, seraient remplacées ou ressemelées. Le devis ainsi modifié s'élève à fr. 160.–. M. Pillichody en outre, estimant que la réparation des privés est incomplète telle qu'elle est proposée ci-dessus, attendu que l'escalier sera sale aussi longtemps qu'il servira d'entrée aux privés, demande l'établissement d'une galerie extérieure... par l'ancienne poterne jusqu'aux privés. De cette manière l'escalier ne servirait plus de communication entre la cour intérieure du château et la place de gymnastique;* AY, Ba210, pp. 76-77, 16.12.1865. La situation décrite ici a été portée sur le plan de Landry de 1864 (ACV, AMH, B3426).

165 AY, URBAT, cartable «écoles»: ce dossier contient la plupart des plans de la seconde moitié du XIXe siècle, dont il va être question dans les lignes qui suivent.

166 AY, Ad12, nº 264, 27.06.1903, Rapport de la Commission *ad hoc* au Conseil communal: *Le plan de M. Isoz, très bien compris, fait table rase de toutes les installations actuelles et prévoit 6 cabinets et 2 urinoirs pour garçons, 2 cabinets et 2 lavabos pour les maîtres; ils seraient construits à partir du couloir conduisant aux WC actuels jusqu'à la fenêtre donnant sur la cour, derrière le château. De cette manière la tour serait à nu jusqu'en bas et le soleil pénétrerait dans cet espace. La Commission propose de porter le nombre de cabinets de 6 à 8 en ramenant leur largeur de 1 m à 0,85 m et en entaillant de 30 cm une partie du mur du fond.*

167 Cf. p. 643.

168 AY, Ac47, pp. 46-47, 11.01.1884: *Vous savez Messieurs, que la commune possède des sources à Beauregard, impropres aux usages domestiques, mais excellentes pour tout autre usage, non utilisées et jaugeant 45 litres par minute au minimum (d'après feu Louis Steiner), nous vous proposons de les amener en ville au pied du château et aux ruelles punaises vers chez Jaton. On donnerait 40 litres aux écoles actuelles et aux écoles futures et à bâtir et 5 litres aux ruelles punaises. Les eaux seraient prises au réservoir de sous le noyer sans autres frais que de poser une file de tuyaux de fonte de 90 mm. La charge est suffisante pour amener 74 litres par minute à 24 m au-dessus du pavé au château, c'est-à-dire à 4 m environ au-dessus du faîte du toit.*

169 Pour permettre d'apprécier les améliorations techniques introduites qui vont emporter enfin l'adhésion du Conseil communal, voici un extrait du rapport de la Commission *ad hoc*. AY, Ad9, nº 7, 09.03.1891: *Le projet actuel présenté par M. Isoz a été bien trouvé, il prend un emplacement qui n'était pas occupé, les tuyaux de chute des 11 cabinets débouchent directement dans un aqueduc en ciment aboutissant dans un sac à coupe-vent afin d'éviter le retour des gaz; de là les matières se rendent à la rivière par une conduite partie en tuyaux de fonte goudronnée, partie en ciment. Le lavage régulier de ces conduites sera assuré par un réservoir de 7000 litres de contenance établi au départ de l'aqueduc. Ce réservoir sera alimenté par les eaux pluviales, permettra au concierge, par un simple tour de vanne, de lâcher chaque soir une certaine quantité d'eau dans la coulisse. Le réservoir à lui seul fournira une provision d'eau nécessaire pour qu'en cas de sécheresse on dispose quand même pendant 35 jours de 200 litres d'eau à lancer journellement dans la coulisse. La ventilation de l'aqueduc est assurée par le prolongement hors toit des tuyaux de chute d'extrémités; la ventilation des latrines se fera par deux cheminées en zinc prévues dans les plans.*

170 AY, Ad20, nº 42, 00.12.1930: rapport de la Municipalité au Conseil communal.

171 AY, Ad20, nº 21, 25.09.1930: *Les locaux envisagés sont situés dans la partie sud-ouest du château au 1ᵉʳ étage. Des deux salles, il s'agit d'en faire une seule. Malheureusement ce n'est pas un simple galandage facile à démolir qui les sépare, mais bien un mur d'une cer-*

taine épaisseur, contenant une cheminée. Comme ce mur monte à l'étage supérieur, il faut le maintenir à la hauteur du plafond et le soutenir au moyen de sommiers. Si le canal de cheminée montait bien à l'étage supérieur, le galandage transversal construit à sa hauteur en 1838 pour la chapelle catholique [215-1+2+5+6] a été posé sur le plancher, comme toutes les autres cloisons édifiées plus tard à cet étage.

172 AY, URBAT, carton DAP: Expertise de l'ingénieur-conseil Maurice Ebener, Lausanne, le 28 octobre 1944.

173 CERENVILLE 1975, p. 35.

174 AY, S41, env.1: BOSSET 1914.

175 AY, S41, env.1: NAEF 1916.

176 AY, S41, env.1: STUDER 1919.

177 AY, Ad17, n° 124, 27.07.1922, programme d'Otto Schmid pour 1921, texte cité dans un rapport de la Municipalité à l'adresse du Conseil communal : *La tour étant très fissurée et en danger de s'affaisser sur elle-même, il s'agit tout d'abord de la consolider au 1er, 2e, 3e étage par de forts chaînages en béton armé qui lieront solidement la maçonnerie et en solidariseront les parties, puis d'exécuter les planchers en béton armé des 2e et 3e étages; ensuite nettoyage profond des joints et injection d'un bon mortier de ciment, embétonnage de la base de la charpente et placement de tirants aux endroits où une poussée horizontale est à craindre; enfin exécution d'une semelle de béton armé de 11 m de longueur sur 2,20 m de largeur, afin d'assurer à la base de la tour une répartition de charges suffisantes pour empêcher la continuation des tassements.*

178 AY, Ad17, n° 124, 01.10.1922: rapport de la Commission du Conseil communal *ad hoc*, composée de MM. Oberhaensli, Annen, Baud, Gilliéron et Armand Piguet fils comme rapporteur. Selon ce rapport, la tour a échappé au bétonnage grâce à la lutte contre le communisme, dernier motif politique qu'évoque la Commission *ad hoc* après ses arguments plus concrets pour inciter aux économies: *En outre, Messieurs, n'oublions pas que la Suisse se trouve actuellement en butte à la plus audacieuse tentative de communisme qu'elle ait jamais connue et qui a pour but de ruiner la Confédération, les cantons, les communes et les particuliers. Tout en ayant confiance dans l'intelligence et le bon sens du peuple suisse qui n'est pas encore mûr pour des expériences de ce genre, Dieu merci, il est bon de se garder à carreau et de ne pas engager de nouvelles dépenses à la légère... L'ère des crédits de luxe et des subsides inopportuns doit à notre avis être close jusqu'au moment où nos finances auront retrouvé un équilibre stable.*

179 AChY: lettre d'Edgar Pélichet au président de l'Association, Georges Kasser, 21 mai 1963.

180 ACV, P. Margot: rapport de la SA Foramines, Paris, 9 avril 1969.

181 Rapport déposé aux AY, au local d'archives du service URBAT, dans un carton «château».

182 AY, service des bâtiments, rapport et devis présentés par le bureau Perret-Gentil + Rey et associés SA, du 11 septembre 1987. L'étude du bureau Cérenville est jointe à ce document.

183 André Perret-Gentil a fait injecter ses micropieux sur une large couronne définie par le talus de la grande tour. N'ayant pas eu connaissance de la nature exacte des travaux de 1953, l'ingénieur pensait que les maçonneries de la tour étaient extrêmement peu solidaires. De ce fait, l'injection des pieux n'a pu se faire secteur par secteur mais en changeant continuellement la machine de place, en attaquant ainsi la circonférence de la tour de manière globale. De ce fait, le travail a été considérablement ralenti. Je n'ai découvert les rapports techniques des travaux de 1953 qu'après la fin du chantier, dans un carton où ils étaient mal classés. À leur lecture, notamment en considérant les grandes quantités de ciment injecté ayant rendu les maçonneries parfaitement solidaires, l'ingénieur m'a confié qu'il aurait pu s'épargner cette façon de faire. Cette mésaventure est un tribut payé par la ville à ses dizaines d'années de négligence quant à la gestion de ses archives. Le travail de Léon Michaud, bénévole, conduit dans les années 1950, peut être considéré comme l'«arbre ayant caché la forêt». Celui-ci en effet ne s'est intéressé qu'au fonds ancien et a négligé pratiquement tout ce qui a été produit par l'administration depuis les années 1920. Sur cette question des archives communales d'Yverdon-les-Bains, voir RAEMY 2000.

184 CHAPUZEAU 1671, p. 22.

185 Cf. p. 686, n. 10.

186 DE GUIMPS 1882², p. 312.

187 On a dit l'intérêt que LL.EE. portaient à ces ruines au XVIIIe siècle, cf. p. 522.

188 Sur l'histoire de la réhabilitation de l'architecture «gothique» médiévale et l'évolution qui a conduit à sa conservation pour des motifs historiques et esthétiques dans nos régions, voir la contribution fondamentale de GRANDJEAN 1979, pp. 71-97.

189 AY, Ad9, n° 121, 11.11.1893: rapport de la Municipalité au Conseil communal au sujet de la construction d'un bâtiment scolaire...

190 AY, Ad6.

191 AY, Ad8, n° 68, 20.11.1890.

192 AY, rapport de la Commission de gestion au Conseil communal pour 1897. En 1902, lorsqu'elle propose des réfections utilitaires pour les salles de classe, cette même commission déclare: «Il ne faut pas longtemps pour se rendre compte que ce vaste édifice n'avait pas été construit dans le but de devenir un jour un bâtiment scolaire. Malgré les grosses dépenses annuelles, il y a et il y aura toujours beaucoup à faire non pour l'améliorer mais simplement pour le maintenir en bon état.» (AY, Rapport de la Commission de gestion au Conseil communal pour 1901.)

193 BPY, papiers John Landry: lettre d'Hermann Gagg à John Landry du 10 octobre 1902.

194 Sur les ruines et les premières réalisations de ruines néogothiques dans nos régions, voir GRANDJEAN 1983.

195 MONTOLIEU 1835. La préface est de 1824.

196 Sur Juste Olivier, voir GRANDJEAN 1983, pp. 6-7.

197 Auteurs cités par NICOD 1979.

198 «Le canton de Vaud en 1823, d'après le journal de voyage d'un jeune Neuchâtelois», dans *RHV*, 1897, p. 245 (cité par GRANDJEAN 1983, p. 7).

199 Discours du président du Conseil d'Etat Victor Ruffy, lors de l'assemblée constitutive de l'Association, cité par Jacques-David CHAUSSON, *Mémorial de l'Association pour la restauration du château de Chillon*, Veytaux 1987, p. 15.

200 NAEF 1908, pp. 8-9.

201 HUGUENIN-BERTHOLET-FEIHL 1998.

202 Sur la chapelle de Chillon et ses peintures, voir en dernier lieu RAEMY-FEIHL 1999.

203 HUGUENIN-BERTHOLET-FEIHL 1998.

204 LANDRY 1906.

205 AY, Ad15, n° 92, 19.12.1911.

206 AY, Ad13, n° 82, 1905.

207 AY, Ad13, n° 158, 30.09.1907: *Non seulement les locaux gagnés sont très satisfaisants au point de vue de leur utilisation comme salles d'école, mais encore toute la réparation a été entreprise avec un goût et un sens pratique parfaits; non seulement en modernisant les classes on n'a pas gâté le côté historique de notre bel immeuble, mais encore on a pu arriver à réparer certaines destructions qui avaient été entreprises par des gens par trop utilitaires. Votre Commission a poussé un voyage de découvertes jusqu'au sommet de la tour la plus élevée, que la plupart de ses membres ne connaissaient pas, et elle a admiré non seulement le caractère artistique et historique de ce vieux monument de notre ville, mais encore elle a joui de la vue merveilleuse que l'on a du sommet de cette tour sur toute la ville et ses environs. La Commission regrette que l'accès de cette tour soit rendu si difficile et dangereux ensuite de l'état de délabrement des moyens d'accès. Elle estime qu'il y aura lieu de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses, car vraiment c'est une des attractions de la ville d'Yverdon et bien peu nombreux sont ceux qui en ont joui et peuvent en profiter. On nous objectera peut-être que ce serait gâter dans une certaine mesure le côté historique de cette vieille tour, mais il y a possibilité de faire des réparations sans abîmer la valeur de ce monument, et au contraire, nous semble-t-il, le côté historique de la question gagnerait d'importance s'il pouvait être accessible à chacun.*

208 AY, Ad15, n° 119b, 28.10.1912.

209 En 1918, la Municipalité déclare au Conseil communal: *Il s'agit donc actuellement simplement d'explorer le château, de se rendre un compte exact de sa construction primitive, de découvrir certains travaux exécutés au cours des siècles et qui se trouveront maintenant dissimulés sous le crépissage ou la maçonnerie. Une fois tous les relevés établis, les commissions cantonale et fédérale verront, avec l'accord de nos autorités communales, quels sont les travaux qui doivent être entrepris dans le but de rendre à ce superbe édifice le cachet ancien qu'il a en partie perdu depuis sa construction. Une étude spéciale de la grande tour* [et non «donjon» !, NdR] *sera faite très prochainement. La Municipalité, soucieuse des intérêts de notre ville et de tout ce qui peut aider*

à son embellissement et à lui conserver ce cachet d'ancienneté qui fait son charme, particulièrement pour les étrangers qui viennent le visiter, est disposée à se laisser guider dans cette œuvre de restauration par les commissions composées d'hommes compétents qui sont à leur tête. Les travaux, tels que ceux entrepris à Chillon, s'exécuteront par étapes successives au moyen de subventions fédérales et cantonales, auxquelles notre ville sera appelée à participer dans une mesure qui ne sera pas supérieure à ses ressources et qui s'échelonneront sur un grand nombre d'années (AY, Ad16, nº 154, 12.12.1918).

210 La commune disposait d'un jeu de ces relevés aquarellés en 1956 encore, à en juger par la correspondance de Pierre Margot. On ne les a pas retrouvés. Où ont-ils passé???

211 AY, Ad16, nº 161, 28.01.1919, rapport du Syndic au Conseil communal: *Mr Naef nous a prié de demander à notre archiviste cantonal, quels sont dans les mémoires et les comptes des baillis bernois qui sont déposés aux archives cantonales, les renseignements existant au cours des 17e et 18e siècles sur le château d'Yverdon, les travaux de restauration projetés, nous engageant à recueillir tous les renseignements possibles sur l'histoire de notre château durant cette période. La même exploration devra être faite dans nos archives.*

212 AY, S41, env. 1, 24.02.1919: lettre de Maxime Reymond, directeur des Archives cantonales Vaudoises, à la Municipalité: *J'ai l'honneur de vous envoyer les extraits des comptes du bailli d'Yverdon de 1537 à 1796 (79 feuillets traduits de l'original allemand par M. Chastellain, sous-archiviste) et du registre des réparations 1762-1780. C'est je crois tout ce que nous possédons à ce sujet...* Ce document, oh combien précieux, a disparu des archives de la ville; il a été retrouvé par Olivier Feihl et Ulrich Dœpper dans les archives du château de Chillon, auxquelles se sont mêlées celles personnelles d'Otto Schmid. Ce document a donc été emprunté à la ville par Otto Schmid, qui ne l'a pas rendu, ce qui a valu à Georges Kasser de devoir refaire tout le travail... (!)

213 AY, Ad16, nº 161, 28.01.1919, rapport du Syndic au Conseil communal: *Les architectes et archéologues à qui a été confiée la tâche de la restauration de notre château vont dès maintenant se livrer aux études nécessaires, qui permettront la reconstitution des façades de l'édifice, en faisant ressortir tous les intéressants détails architecturaux dont elles sont ornées. Sans vouloir songer à reconstituer l'état ancien de l'intérieur du château au Moyen Âge, la Commission espère cependant pouvoir arriver à retrouver et restaurer la salle des chevaliers qui se trouve sur la façade de l'Hôtel de ville et qui a été transformée en de défectueuses salles d'école.*

214 Nous n'avons pas vu les documents d'archives relatifs à cette restauration de 1921. Cette période de l'histoire du château est relativement mal couverte par les archives qui existaient pourtant, mais que nous n'avons pas retrouvées. Ce dossier consacré aux restaurations du début de notre siècle doit être dans un carton de la cote S situé entre S26 et S40. Ces quinze cartons, pourtant répertoriés par Léon Michaud dans les années 1960, sont pour l'instant considérés comme égarés.

215 AY, Ad18, nº 87, 30.04.1925: rapport de la Municipalité au Conseil communal.

216 AY, Ad18, nº 94, 31.10.1925.

217 AY, Ad18, nº 87, 09.07.1925: rapport au Conseil communal de la Commission chargée d'étudier la dépense de 27000.- pour la restauration de la tour orientale.

218 AY, Ad18, nº 36, 08.1923: rapport de la Municipalité au Conseil communal au sujet de la réfection de la tour du poste.

219 Pour une description plus complète de cette période à Yverdon sur le plan architectural et urbanistique, cf. RAEMY-AUDERSET 1999, pp. 251-266, le chapitre intitulé «De la fin de la guerre à 1973: un développement réjouissant dans un urbanisme confus».

220 PERRET 1953, pp. 81-83.

221 MICHAUD 1947, p. 8.

222 MICHAUD-MARTIN 1959, p. 8

223 AChY: lettre du 16 mars 1956 de Georges Kasser à Pierre Margot.

224 ACV, P. Margot (non classé): lettre du 18 octobre 1956 de Georges Kasser à Pierre Margot.

225 Pierre Margot s'était engagé à les dresser; ils n'ont finalement jamais été exécutés.

226 TROILLET 1992, p. 52.

227 Description sommaire de ces travaux dans LIARD 1984, pp. 54-55.

228 AChY: copie de la lettre d'Edgar Pélichet au chef du Département de l'instruction publique et des cultes.

229 Voir par exemple la lettre de Georges Kasser à Pierre Margot du 13 juillet 1959 et la réponse du second au premier du 16 juillet 1959, au sujet du vestibule d'entrée [104 + 105] ou encore Pierre Margot à Georges Kasser le 24 août 1960, la réponse de Georges Kasser à Pierre Margot le 28 août 1960 suivie d'une nouvelle lettre de Pierre Margot à Georges Kasser (5 septembre 1960) et d'une réponse finale de Georges Kasser à Pierre Margot (10 septembre 1960) au sujet de la datation des fenêtres de la façade côté Plaine, sur laquelle les deux protagonistes n'arrivent pas à se mettre d'accord: lettres des 24 et 28 août et des 5, 10, 12 septembre 1960 (ACV, P Margot ou AChY).

230 AChY: lettre de Georges Kasser à la Municipalité du 5 septembre 1960.

231 AChY: lettre de Pierre Margot à Georges Kasser du 12 septembre 1960: *Ce que vous me dites concernant les classes qu'on nous refuse côté Plaine sous prétexte qu'on en a besoin tout en nous en cédant côté sud tient du grand guignol...*

232 *JdY*, 12 juin 1961.

233 *JdY*, 3 juillet 1961, compte rendu signé Françoise Perret.

234 *Gazette de Lausanne*, 14 juillet 1961.

235 AChY: note manuscrite de Georges Kasser à l'intention du *JdY*, sd., probablement fin 1962.

236 AChY: rapport du président Georges Kasser à l'Assemblée générale pour l'année 1963.

237 AChY: lettre de Pierre Margot à Georges Kasser, 8 septembre 1964. Selon cette directive, la dalle aurait dû être enlevée trois jours avant l'inauguration de l'abri!

238 ACV, P. Margot: lettre de Pierre Margot du 31 mars 1970 à l'archéologue cantonal Edgar Pélichet.

239 Le château d'Oron renferme un bon exemple de fenêtres à croisées dont la partie haute se situe au-dessus du plafond, ces deux éléments ayant été construits simultanément. Il s'agit du rez-de-chaussée sur cour du grand corps de logis nord-ouest où un plafond à la française daté de 1478-1480 a coupé la fenêtre en accolades et à croisée qui éclaire cette salle.

240 Yves LASSUEUR, dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, 6 janvier 1972, p. 15 (édition régionale), p. 17 (édition lausannoise).

241 «Inauguration au château d'Yverdon», dans *Yverdon-Revue*, mars 1972, article non signé, sans doute de Pierre Rigo, le propriétaire de ce journal, qui effectuait lui-même les reportages.

242 Ce choix de restauration, décidé par le président de la Commission fédérale, Alfred A. Schmid, est éclairé par ces propos de Pierre Margot à Pierre Coigny dans une lettre du 11 janvier 1977: *La baie de droite* [dans la partie sud de la courtine ouest, contre la tour des Juifs], *celle qui nous intéresse, semble même avoir comporté plusieurs états successifs, difficiles à débrouiller. Si dans la zone de gauche* [partie nord de la même courtine], *cinq baies XIIIe siècle et six canonnières semblent distinctes et pouvoir coexister, à droite, les quatre dernières baies du XIIIe siècle sont entaillées par les canonnières. Si on restitue dans cette zone les baies du XIIIe siècle, on doit démolir une canonnière, ce qui n'est pas conforme aux règles de la restauration et on risque de créer une confusion pour le visiteur qui pourra, à bon escient, croire que les canonnières ont été entaillées par les baies rectangulaires et qu'elles leur sont donc antérieures. Tout cela n'est pas simple. Il faut relever toutefois que la façade est en partie masquée par l'Hôtel de ville et qu'un état non homogène est possible* (AChY).

243 MARGOT 1978.

244 AChY: lettre de Pierre Margot au président de l'Association, Pierre Coigny, 12 septembre 1975.

245 AChY: lettre d'Alfred A. Schmid à Pierre Margot, 20 mars 1978.

246 AChY: PV de la séance de chantier du 6 septembre.

247 On n'adhère pas à l'analyse de Pierre Margot au sujet de cette fenêtre, dans son PV du 16 novembre 1978.

248 Une autre cause de cet aspect particulier des traces d'incendie trouve son explication également dans le fait que la matière brûlée des blocs posés en délit est tombée.

249 AChY: résumé des recettes et des dépenses au terme de la XIe étape, 4 mai 1980. Chiffres arrondis au millier de francs.

250 AChY: lettre du 8 juillet 1981 du président Pierre Coigny à la Municipalité d'Yverdon.

251 L'appréciation de ces volumes est encore mise à mal actuellement par les exigences de l'Assurance cantonale contre l'incendie (ECA), qui impose la construction de cloisons transversales opaques.

Pages 667 à 681

252 Le parti «bois naturel» qui a prévalu pour la galerie et le plafond lambrissé fleure l'esthétique des années 1970, à laquelle n'est pas étrangère une célèbre maison de meubles scandinaves. On pourrait imaginer une peinture couvrir l'aspect rustique de cette chapelle. Les teintes pourraient s'harmoniser avec les coloris du décor végétal de l'embrasure.

253 AChY: Procès verbal de l'Assemblée générale de l'Association du 5 mai 1986, rapport du président Pierre Coigny.

254 Voir également la présentation, p. 741, complémentaire à celle-ci, de l'architecte Michel DuPasquier (on trouvera en annexe 5, pp. 770-771, le nom des maîtres d'état qui sont intervenus).

255 Sur Ric (Richard) Berger voir COUTAZ 2003, pp. 136-138, qui ne porte aucun jugement sur la production de cet auteur mais se contente de citations de proches plutôt louangeuses.

256 Cette très intéressante base de données sur les profils de menuiserie et de serrurerie a été patiemment établie par Olivier Feihl du bureau Archéotech SA dès la fin des années 1970 et dans les années 1980. Dans le contexte morose d'aujourd'hui, les services de la conservation des monuments historiques n'y font plus guère appel. C'est regrettable, car cette approche permettait de résoudre bien des problèmes de chronologie, de cerner des étapes de transformation pour qui souhaitait faire l'étude matérielle de l'architecture d'intérieur régionale des XVIIIe et XIXe siècles essentiellement.

257 Il faut relever que les courbes de références établies par les dendrochronologues n'ont pu se passer des édifices déjà traditionnellement datés par les méthodes de l'histoire de l'art ou par les sources écrites.

258 C'est ce que Marcel Grandjean écrivait en 1976 déjà (GRANDJEAN 1976).

259 Trouvaille de Dominique Gilliard.

260 Sur la restauration proprement dite des peintures, voir plus bas la contribution de l'un de ses auteurs, Eric-J. Favre-Bulle, de l'atelier Saint-Dismas.

261 Ces lambris de hauteur, de 1777-1778, à panneaux rectangulaires, équipaient, rappelons-le, l'ancienne cuisine devenue à cette date chambre du bailli [107-3], ainsi que la chambre voisine [107-1+2], alors salle d'audience. La réunion de ces deux salles en une a fait disparaître un certain nombre de ces lambris. Le solde conservé était insuffisant pour reconstituer complètement la chambre du bailli.

262 Voir plus bas pp. 731-739, la contribution de Michèle Grote.

263 Sur l'historique des crépis extérieurs du château d'Yverdon, voir pp. 354-355 et p. 480.

264 Sur Pierrefonds, voir notamment LOYER 1979, pp. 37-47.

265 AChY: lettre du 16 mars 1956 de Georges Kasser à Pierre Margot, extrait cité p. 654.

266 Un débat a eu lieu en 1987 sur la définition de l'intervention de Pierre Margot au château d'Yverdon. Voir RAEMY-CHRISTE 1987. Voir également la réaction à cette prise de position par le président de l'ARCHY, Pierre Coigny (COIGNY 1987).

267 HUGUENIN-BERTHOLET-FEIHL 1998. Les rapports rédigés ces dix dernières années par nos collègues ont délaissé les sources documentaires du XIXe et surtout du XXe siècle. Seule exception, les études de Pierre-Antoine Troillet sur les châteaux de Nyon et de Rolle.

268 J'ai pu moi-même apprécier cette expérience puisque j'ai été maître stagiaire au collège de Payerne. J'ai enseigné dans la salle de classe de l'étage qui était l'ancienne *Schiltsaal*, avec les armoiries restaurées des baillis bernois en face de mon pupitre. De l'autre côté de la cour – l'ancien cloître devenu lieu de récréation – se trouve l'ancienne priorale clunisienne. Certaines leçons d'histoire bénéficiaient donc d'un matériel monumental immédiat.

269 Après la chute de l'Ancien Régime fribourgeois et sous la République Helvétique, le sort des sièges baillivaux a été remis en question. Ainsi la ville d'Estavayer-le-Lac a pu acquérir le château de Chenaux en 1801 et avait commencé à y installer son hôpital. Mais l'entretien de l'édifice s'avérait très lourd pour les finances communales. En décembre 1804, le nouveau gouvernement fribourgeois, issu de la Médiation, rachète l'édifice pour y loger à nouveau son représentant, non pas qualifié de préfet encore, mais de «lieutenant du gouvernement». C'est en tout cas durant la période communale du château que le châtelet d'entrée a perdu son caractère fortifié, avec le comblement du fossé l'entourant et le percement de la porte frontale par laquelle on passe aujourd'hui (cf. AE, PVCC, 0259, 1799-1803, f. 36, 37v, 62. p. 200).

270 Les plus anciens de ces plans, comme tous ceux des édifices de l'Etat conservés dans ce service, devraient faire l'objet d'une sauvegarde urgente. Les calques anciens se réduisent inexorablement en lambeaux. Déposés au fond d'une cave, ils n'ont tout récemment pas été épargnés par des infiltrations d'eau.

Pages 683 à 685

271 Le cas du Palais des papes à Avignon est également intéressant à ce titre. L'éradication des anciennes casernes a entraîné des travaux de grande ampleur.

272 Station terminus du tramway électrique construit en 1888. Cité par CHAUSSON 1987, p. 12.

273 Au grand dam des magnifiques boiseries Louis XV déposées, qui s'abîment irrémédiablement dans les combles du château.

274 Communication orale de M. Héli Liard.

275 Ce château savoyard (châtellenie de La Tour-de-Peilz) est resté en mains privées jusqu'en 1979, année où il a été acheté par la ville. Au début du siècle, les façades extérieures avaient été décrépies pour satisfaire au goût de la pierre apparente. Elles ont été réenduites en 1989 et ont ainsi retrouvé l'aspect qu'elles ont toujours eu par le passé. La belle et sobre ordonnance classique due à Jean Gressier en 1751 a de la sorte été revalorisée. Côté cour, on a maintenu à raison le pastiche néo-médiéval de la galerie sur portique édifiée en 1910-1911 (RAEMY 1983).

276 AY, URBAT, carton «château»: lettre du président de la «Société du Musée et vieil Yverdon», Jean-Claude Piguet, à la Municipalité d'Yverdon, datée du 4 novembre 1977. Un avis négatif et judicieux avait fort heureusement été donné par l'ingénieur André Kasser en 1977, adopté définitivement par la Municipalité, représentant le propriétaire de l'édifice, dans les années 1980.

277 À Chillon par exemple, la restauration en fac-similé de la porte médiévale de l'*aula* inférieure du corps de logis U1 a signifié la disparition d'une porte en plein cintre du XVIIIe siècle dont on a maintenu une partie de l'encadrement. Cela donne l'impression que le *modèle* copié et restitué est plus récent que les restes du XVIIIe siècle!